



Département de l'économie et de la formation  
Service de l'agriculture  
**Office des paiements directs**

Departement für Volkswirtschaft und Bildung  
Dienststelle für Landwirtschaft  
**Amt für Direktzahlung**



# Saisie internet des données agricoles et paiements directs

---

## Instructions d'utilisation pour le recensement des abeilles

*Version du 20 avril 2020*



# 1. Choisir l'exploitation dans l'application internet

Lorsque vous entrer dans l'application vous devez sélectionner votre exploitation dans la liste figurant en bas de page

Exploitant agricole ▾ Aide [ ] Décon

**Sélection de l'exploitation**  
Rechercher par :

No cantonal  Nom de l'exploitation

Forme d'exploitation  
Sélectionnez la forme d'exploitation ▾

 Zone de filtres par critères

**Sélection de l'exploitation : Veuillez sélectionner votre exploitation en cliquant sur le nom ou le no cantonal ci-dessous**

No cantonal	Nom de l'exploitation	Forme d'exploitation	Statut validation
		Exploitation à l'année	✓
		Exploitation à l'année	✓
		Exploitation à l'année	✓
	Alpage	Exploitation d'estivage	x
		Exploitation à l'année	✓
		Exploitation à l'année	✓

Sélectionnez une exploitation en cliquant sur le nom de l'exploitation



Statut de validation de l'exploitation.  
✓=validé  
x = non validé

## 2. Saisir les données

Le processus de saisie des ruchers se fait en **3 étapes** :

**Etape 1** : Saisir les données de l'apiculteur dans le menu « Indications générale » → « exploitant »

**Indications générales**

- Détail de l'exploitation
- Composition
- Main d'oeuvre
- Autres annonces
- Demande de contributions et inscriptions
- Exploitant**
- Surfaces**
- Surfaces exploitées
- Ajouter une nouvelle parcelle exploitée

**Informations de l'exploitant**

Nom, prénom

No cantonal de personne

Adresse

Forme juridique

Email \*

Mobile \*

Fixe

**L'enregistrement d'un numéro de téléphone et votre adresse email est obligatoire**

## Etape 2 : Saisir les ruchers dans le menu « Animaux » → « Ruchers »

inscriptions

Exploitant

**Surfaces**

Surfaces exploitées

Ajouter une

Reduction des pesticides

**Animaux**

Relevé des animaux

**Ruchers**

Validation

Rechercher par :

1. Vous vérifiez et adaptez, si besoin, les champs de localisation de vos ruchers


Occupé  Non Occupé

No Rucher	Localisation	C.P.	Localité	Occupé	Nombre	Colonies hivernées	Colonies sorties de l'hiver
6.	9	3974	Mollens VS	<input checked="" type="checkbox"/>	1	0	0

Page 1 de 1, de 1 entrées.

2. Vous vérifiez et adaptez les valeurs des champs suivants :

- Occupé
- Nombre
- Colonie hivernée
- Colonies sorties de l'hiver

En cliquant sur le bouton  vous ouvrez un plan qui vous indique où se trouve votre rucher.

Cliquez le sous-menu "Ruchers"

Le déplacement des ruchers doit être annoncé à l'Office vétérinaire dans les 10 jours. Vous pouvez le contacter en cliquant sur le bouton « Demande de contact »

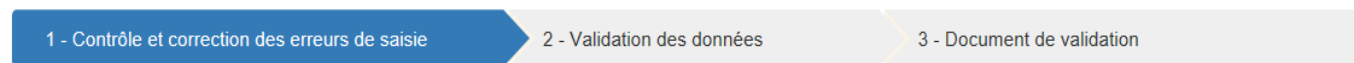
⚠ Nous vous rappelons que, selon l'article 18a de l'ordonnance fédérale sur les épizooties, tout changement de propriétaire, cessation d'activité, ouverture de nouveau rucher, modifications des Coordonnées GPS des ruchers, déménagement de ruchers doivent être annoncés à l'office vétérinaire de Sion dans les 10 jours ouvrables.

### Etape 3 : Valider les données dans le menu « Validation » → « Valider la 2eme période de la saisie en ligne »

#### 1. Contrôle et correction des erreurs de saisie

- Animaux
  - Relevé des animaux
  - Ruchers
- Validation**
  - Valider la 2ème période de la saisie en ligne**
- Synthèse
  - Documents de l'exploitation

Validation pour : 2ème période de la saisie en ligne



Type	Message	Action
	<b><u>CONTRÔLE DES DONNÉES DE L'EXPLOITANT</u></b>	
Erreur :	Il manque des informations de l'exploitant; Vous devez enregistrer votre no de télép	<a href="#">Voir erreur</a>

Cliquez le sous-menu "Validation"

Si des erreurs ont été saisies, vous devez préalablement les corriger ; cliquez sur le bouton « Voir erreur » et corriger les erreurs



## 2. Validation des données

Autres annonces
Exploitant
<b>Surfaces</b>
Surfaces exploitées
Ajouter une nouvelle parcelle exploitée
Annonces des SPB II
Annoncer des surfaces réseaux
Réduction des pesticides
<b>Animaux</b>
Relevé des animaux
Ruchers
<b>⚠ Validation</b>
<b>Valider la 2ème période de la saisie en ligne</b>
<b>Synthèse</b>
Documents de l'exploitation
Parcelles de l'exploitation

Validation pour : 2ème période de la saisie en ligne

1 - Contrôle et correction des erreurs de saisie

2 - Validation des données

3 - Document de validation



Validation de toutes les données de l'exploitation à effectuer après avoir enregistré les modifications des données agricoles (indications générales, animaux et surfaces).

**Attention**, après validation, la session est terminée et vous ne pourrez plus apporter de modifications à vos données.



(Aperçu) Document résumé des déclarations de surfaces et recensement du bétail en 2020 - Aperçu

**Attention** : si vous n'arrivez pas à télécharger les documents de validation ou les listes de synthèse à partir de l'application, vous devez débloquer les pop-up dans le paramétrage de votre navigateur (internet explorer, Mozilla Firefox, chrome etc.).

En cochant sur « accord formel pour validation sans signature : oui ? », l'exploitant ou son représentant saisit en ligne valide l'ensemble des données agricoles enregistrées et termine la session.

Cette validation équivalait à une signature et constitue un engagement ferme quant à l'exactitude des données fournies qui doivent être complètes et conformes à la vérité. Un retour en arrière n'est ensuite plus possible.

Accord formel pour validation sans signature :

Oui



✓ Valider et terminer la session

Si aucune erreur de saisie n'a été constatée, vous pouvez valider les données agricoles :

1. Vous devez donner votre accord formel pour la validation sans signature en cochant la case prévue à cet effet ; sans votre accord préalable, vous ne pourrez pas terminer la session ;
2. Vous cliquez sur le bouton "valider et terminer la session";
3. Un fois la session terminée, vous ne pourrez plus modifier vos données sur internet.

### 3. Document de validation

pesticides

**Exploitation validée**

Détail de l'exploitation :  
**Validation pour : 2ème période de la saisie en ligne**

1 - Contrôle et correction des erreurs de saisie → 2 - Validation des données → 3 - Document de validation

**Attention** : si vous n'arrivez pas à télécharger les documents de validation ou les listes de synthèse à partir de l'application, vous devez débloquer les pop-up dans le paramétrage de votre navigateur (internet explorer, Mozilla Firefox, chrome etc.).

**Document de validation à télécharger et à conserver dans vos dossiers. Une c...**

  Document de validation des déclarations de surfaces et recensem...

**Validation**

Valider la 2ème période de la saisie en ligne

**Synthèse**

Documents de l'exploitation

Parcelles de

**Le document de validation est généré après la validation des données agricoles. Vous pouvez le télécharger et le conserver dans vos dossiers. Il n'est pas nécessaire de le renvoyer au Service de l'agriculture.**

**Dans le menu "choix de l'exploitation", votre exploitation apparait désormais avec le statut : ✓=validé**